

Les jardins ouvriers, forme historique et toujours moderne de l'agriculture urbaine – l'exemple de Saint Etienne

Journée CNFPT jeudi 28 avril 2016 :

Quelles opportunités pour l'agriculture urbaine ?

Andrine Faure

**Responsable du service Horticulture
et Gestion des Espaces Naturels**

Ville de Saint Etienne

- L'histoire des jardins ouvriers à Saint-Etienne
- Les jardins familiaux aujourd'hui
- Le soutien de la ville de Saint-Etienne
- Les obligations des associations
- Le rôle des jardins familiaux
- D'autres formes de jardins collectifs
- D'autres formes d'agriculture péri-urbaine

L'histoire des jardins ouvriers à Saint-Etienne

- 1894: en pleine crise industrielle, les premiers jardins ouvriers sont créés par le Père Volpette sur un terrain de 2 hectares pour nourrir les familles d'ouvriers
- Début XX^{ème} siècle : plus de 20 hectares de jardins divisés en sections deviennent l'Association du Foyer et du Jardin de l'Ouvrier transformée en Association des Jardins Volpette en 1938
- 1919 : création de la Fédération des Associations des Jardins Ouvriers et Familiaux de la Loire (F.A.J.O.F.)
- Années 50 : création de l'Association des jardiniers mineurs du puits Couriot qui permettait de structurer les jardins de mineurs suite à la nationalisation de l'exploitation des mines



Les jardins familiaux aujourd'hui

- L'Association des Jardins Volpette : 1267 jardiniers pour 1520 parcelles répartis en 43 sections ce qui représente une surface d'environ 40 hectares
- La F.A.J.O.F. : 1663 jardiniers pour 1663 parcelles ce qui représente une surface d'environ 53 hectares. Elle fédère 23 associations sur Saint-Etienne dont l'Association des jardiniers mineurs du puits Couriot qui comprend 19 sections.
- Saint-Etienne est une des grandes villes de France avec la plus grande densité de jardins familiaux

Le soutien de la ville de Saint-Etienne : un agent coordonnateur

- Préparer les projets de travaux et de restructurations
- Suivre l'état des lieux des installations soumises à convention
- Faire réaliser les entretiens et réparations dans les jardins familiaux de la Ville :
 - *avec le Service Espaces Verts*
 - *avec les entreprises*
- Assister les associations dans leurs projets et faire le suivi des subventions
- Suivre la démographie des jardins

Le soutien de la ville de Saint-Etienne : le foncier

- Les jardins familiaux sont protégés dans le plan local d'urbanisme de la ville. Ils ont codés en Nj = zone naturelle donc non urbanisable et dédiée aux jardins familiaux.
- La ville de Saint-Etienne met à disposition gratuitement des associations 55 hectares de terrain cultivable sur les 90 hectares cultivés (61 % de la surface) ce qui permet de gérer des hectares qui seraient en friche.



Le soutien de la ville de Saint-Etienne : les restructurations

- Chaque parcelle restructurée est divisée en jardins de 200 m² avec un abris simple ou double. Chaque jardin a un coût moyen de restructuration d'environ 10 000 euros.
- L'objectif est une meilleure intégration paysagère. Les jardins dans les parcs ou le long de routes ou de pistes sont privilégiés.
- Participation à la création d'une parcelle pour personnes à mobilité réduite avec la mise en place de jardins surélevés pour l'Association Handi-jardin.



Aménagement rue E Muller : état initial



Aménagement rue E Muller : abris et leurs abords

Le soutien de la ville de Saint-Etienne : les conventions

- La ville a une convention avec chaque association de jardins familiaux qui se trouvent sur ses terrains ainsi qu'avec la F.A.J.O.F. Ceci représente 23 conventions à gérer.
- Les engagements de la ville sont multiples dont la réparation des clôtures et portail, vidanges des fosses etc.
- L'entretien en régie quand c'est mécanisable.
- Etc.



TRAVAUX DE FAUCHAGE

Le soutien de la ville de Saint-Etienne : les aides aux fonctionnements et subventions

- 10 euros d'aide au fonctionnement ou de subvention par jardinier ce qui fait un montant de 29 340 euros
- Subvention pour les travaux avec une orientation sur les travaux permettant une meilleure intégration paysagère (ex. restructuration) ou une meilleure gestion de l'eau pour un montant de 19 345 euros. Chaque association présente un dossier de demande de subvention argumenté.

Projets en cours soutenus par la ville

- Participation à l'installation de toilettes sèches quand il n'y a pas de réseau dans le cadre du projet EcoSan
- Autorisation de ruches gérées par des jardiniers-apiculteurs sur les parcelles VSE avec aide à l'installation dans le cadre de l'arrêté préfectoral
- Proposition de parcelles de découverte de 50 ou 100 m² lors des restructuration avec mutualisation d'abri afin de faire venir un autre public
- Elaboration d'une charte zéro pesticide en lien avec celles de villes et villages signé par Saint-Etienne en 2011
- Participation depuis 2013 au concours des jardins familiaux fleuris dans le cadre du concours départemental des balcons fleuris

le en sante

VI ET I.E.C

V.A.D Focus group

Animation de masse Suivi

Exemple du projet
EcoSan à
Madagascar

NF : non fertilisé

F: fertilisé



Les obligations des associations

- Signer la convention avec la ville pour ceux qui ont des parcelles VSE
- Avoir un règlement intérieur et le faire appliquer
- Régler les abonnements et les factures pour les fluides (eau, électricité, etc.)
- Entretien des locaux et terrains mis à disposition par la ville en bon père de famille
- Ne pas utiliser de pesticides
- Avoir des représentants de la F.A.J.O.F. et de l'Association des jardins Volpette aux Commissions extra-municipales qui servent à la validation des projets

Le rôle des jardins familiaux dans la ville

- ils constituent un lieu de vie locale en favorisant la vie sociale et associative ;
- ils jouent un rôle important dans les loisirs et la vie familiale ;
- ils représentent un terrain de prédilection pour l'initiation à la nature et à la protection de l'environnement ;
- ils constituent un moyen efficace de gérer l'espace péri-urbain et d'en mettre en scène et en valeur le paysage ;
- ils constituent encore un support de solidarité et de résistance à la précarisation, en permettant l'auto-alimentation ;
- ils sont un moyen positif de lutte contre l'inactivité forcée (perte d'emploi, retraite).

Le rôle des jardins familiaux dans la ville

Les jardins familiaux marquent le paysage stéphanois et font partie d'une politique de sauvegarde du patrimoine socio-culturel de la ville



Les autres types de jardins collectifs

- Jardins partagés
- Jardins et vergers pédagogiques
- Jardins d'insertion
- Jardins inter-générationnel

Leurs objectifs est de créer du lien social et de permettre une meilleure insertion dans un quartier ou dans la société.

Le soutien de la ville à ces jardins

- Un agent coordonnateur
- Mise à disposition gratuite de terrain via une convention uniquement à des associations déjà constituées
- Mise en place d'une charte de bonnes pratiques
- La création est faite par la ville à la demande du Conseils de quartier après validation de M. le Maire
- Aide aux fonctionnement par des travaux d'entretien



Logo of the organization and the text "Saint-Etienne" are visible on a green poster or sign attached to the wall on the left side of the image.

Jardin partagé Préher

D'autres formes d'agriculture péri-urbaine

- Mise à disposition gratuite de parcelles à :
 - des agriculteurs
 - des apiculteurs
 - des propriétaires d'animaux (moutons, chevaux, etc.)
 - d'associations de chasse
 - Conservatoire des espaces naturels

- Gestion forestière par l'ONF :
 - 11 km² de forêt
 - un parc municipal en gestion forestière

Merci de votre attention.